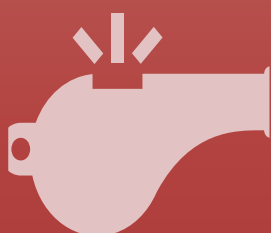


Note sur les règlements de la coupe de France départementale

L'ensemble des règlements relatifs à cette compétition sont renseignés à partir de la page 19 du [règlement de la coupe de France](#). (Cliquez sur le lien)



10 ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par la CTA du club recevant.

Une paire d'arbitres pour tournoi à 3 qui arbitreront l'ensemble du tournoi Tarif pour chacun des arbitres 50 € par arbitre + 0,30 € du KM par arbitre (pas de péage) sans pouvoir dépasser la somme de 50 € pour les déplacements.

Du 1^{er} au 5^{ème} tour forfait territoire 68 € par arbitre.

En cas d'absence d'arbitre, les règles prévues à l'article 92.1.1 des règlements généraux s'appliquent.

Info CD78 : La note de frais papier devra être remise au club recevant qui règlera la totalité sur place (Ne pas utiliser EURECIA)



13 DURÉE DES RENCONTRES

La durée des rencontres pour un match sec est fixée comme suit : **2 x 30 minutes (repos 10 minutes).**

Pour les finalités de secteur et de zone : durée des rencontres 2 x 25 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales.



15 FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit répondre aux dispositions fixées par l'article 98 des règlements généraux de la FFHandball.

Le club peut aligner **14 joueurs de 17 ans et plus** sur la feuille de match, sans limitation de licences de type B ou D ou E. En revanche, les licences de **type C ne sont pas autorisées** sur les feuilles de match des rencontres de coupe de France. Si un joueur titulaire d'une licence C participe à une rencontre, alors celle-ci sera automatiquement donnée perdue par pénalité par la COC concernée (pénalité sportive). **Les joueurs de moins de 17 ans ne sont pas autorisés à participer, même avec une autorisation, sous peine de match perdu par pénalité. (...)**